



Inset Angers - 06 novembre 2014

SERVICE DOCUMENTATION INSET ANGERS



## LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA SOLIDARITÉ

LA PAROLE DE L'ENFANT EN  
PROTECTION DE L'ENFANCE :  
LA RECUEILLIR ET LA PRENDRE  
EN COMPTE

6 NOVEMBRE 2014 - ANGERS

WWW.CNFPT.FR  
RUBRIQUE MANIFESTATIONS

EN PARTENARIAT AVEC :



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

Elaboré par le service documentation de l'Inset d'Angers et  
le Pôle Enfance du CNFPT



Centre national de la fonction publique territoriale

***Ce dossier documentaire est strictement réservé à votre usage personnel.  
Dans le respect du Code de la Propriété intellectuelle, il ne vous est pas permis de le reproduire,  
ni de le céder ou d'en faciliter la reproduction par un tiers.***

## OUVRAGES

---

CYR Mireille

### **Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime : de la théorie à la pratique**

Dunod, 2014, 224 p.

Plus souvent déniée que sacralisée, la parole de l'enfant en justice est un sujet passionné, pollué par de nombreuses représentations idéologiques parfois copieusement servies par des théories pseudo-scientifiques. Le témoignage d'un enfant peut être contaminé par des interrogatoires répétés et être influencé par toutes sortes de facteurs : la perte de confiance de l'enfant, son niveau développemental, les émotions ressenties pendant l'interrogatoire, les menaces ou pressions directes ou indirectes, et bien entendu les symptômes associés à un état de stress post-traumatique comme l'évitement ou les troubles dissociatifs. Les connaissances scientifiques concernant le témoignage des enfants ont explosé au cours des trente dernières années. Elles ont permis de mieux baliser la pratique de l'audition des mineurs et de tout entretien requis à des fins d'expertise ou d'évaluation auprès d'enfants. Cet ouvrage offre aux intervenants une synthèse des connaissances acquises, ainsi qu'un éclairage sur les implications de celles-ci pour la conduite d'entretiens dans les meilleures conditions possibles.

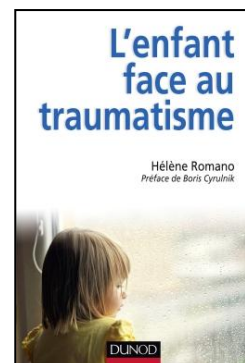


ROMANO Hélène, CYRULNIK Boris

### **L'enfant face au traumatisme**

Dunod, 2013, 192 p.

Hélène Romano participe aujourd'hui à ce mouvement de recherches praticiennes qui nous expliquent qu'un événement aura des effets différents selon l'âge du blessé, selon son histoire et surtout selon son contexte familial et culturel. Grâce à ces 20 années d'expérience de terrain avec les urgentistes, cette chercheuse praticienne nous propose un tableau clair de ce que sont les enfants traumatisés et comment on peut les accompagner pour les aider à reprendre vie. Elle analyse des tableaux complets ouverts, et évolutifs, à l'opposé de l'esprit sectaire de certaines anciennes publications. Et, ce qui ne gâte rien, ce livre est agréable à lire, bien illustré par des vignettes qui permettent de comprendre aisément des idées que l'on croyait abstraites ! » (Boris Cyrulnik)

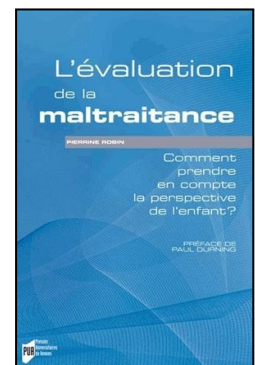


ROBIN Pierrine

### **L'évaluation de la maltraitance : comment prendre en compte la perspective de l'enfant**

Presses Universitaires de Rennes, 2013, 291 p.

Par un travail comparatif en France et en Allemagne, ce livre met en lumière les tensions et les ambiguïtés qui parcourent l'évaluation des situations familiales. À partir d'entretiens avec une cinquantaine de professionnels français et allemands, l'auteure analyse les difficultés et les paradoxes soulevés par l'évaluation pour les pratiques professionnelles. Cet ouvrage donne également libre cours à la parole d'enfants et de jeunes afin de comprendre leur perception du processus évaluatif et de leurs possibilités de participation.

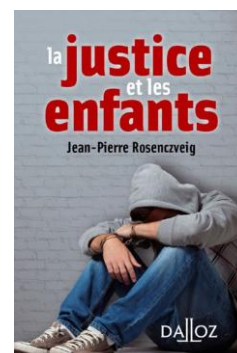


ROSENCZVEIG Jean-Pierre

### **La justice et les enfants**

Dalloz, 2013, 307 p.

Chaque année, près de 383 000 mineurs sont pris en charge par la justice. Près de 212 500 mineurs sont pris en charge au civil. Des chiffres conséquents et révélateurs de la tension de fond que recouvre la problématique de l'enfant : est-il un objet ou un sujet de droit ? Peut-il avoir son mot à dire dans les procédures qui le concernent ? Peut-il saisir la justice pour demander que ses droits soient reconnus ?



ABILLAMA MASSON Nada

### **En mal d'un chez soi. A l'écoute de la parole des jeunes de l'ASE**

Eres, 2012, 154 p.

Ballottés, chahutés, en mal d'un chez-soi. des enfants et des adolescents connaissent parfois des parcours de vie et des itinéraires marqués par des placements hors du milieu familial, notamment en internat (maison d'enfants ou foyer éducatif). Mêlant son expérience d'éducatrice à une recherche de type clinique, l'auteur restitue les propos tenus par quelques-uns de ces enfants âgés de 8 à 19 ans. De leurs témoignages, elle dégage leur vécu du placement et donc de la séparation. Comment chacun d'eux comprend, vit et tire profit de cette décision de placement prise souvent pour eux, mais sans eux ?

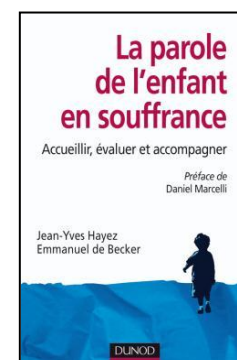


MARCELLI Daniel, HAYEZ Jean-Yves, BECKER Emmanuel (de)

### **La parole de l'enfant en souffrance - Accueillir, évaluer et accompagner**

Dunod, 2010, 209 p.

Ce livre articule en trois parties la difficile question de la parole de l'enfant en souffrance : la première est consacrée à des observations de terrain. La seconde propose une évaluation de la parole de l'enfant, en fonction des concepts d'authenticité et de fiabilité. Enfin, les auteurs étudient la manière dont l'adulte peut accueillir la parole de l'enfant. L'ouvrage s'achève par quelques considérations spécifiques au travail d'expertise.



SADLIER Karen

### **L'enfant face à la violence dans le couple**

Dunod, 2010, 214 p.

La violence conjugale a longtemps été considérée comme une affaire d'adultes. Des études internationales ont cependant montré qu'elle avait également des conséquences graves sur le développement physique et psychologique de l'enfant témoin. Les agressions physiques, sexuelles, verbales, psychologiques et économiques, qui constituent la violence conjugale, créent un climat de vie, marqué au quotidien par l'insécurité et l'instabilité. Au cœur d'enjeux familiaux, sociaux et judiciaires, l'enfant se trouve, dès son plus jeune âge, menacé dans son développement. Les implications psychologiques et médicales de la problématique posent la question de la protection de l'enfant dans le cadre de telles violences. S'agit-il d'une forme de maltraitance ? Quelles réponses existent en France à cette problématique de point de vue social, judiciaire, thérapeutique, et politique ? Comment le problème est-il abordé par les autres pays européens ? Conçu pour les professionnels de la santé, de la justice, de l'éducation, du secteur social et médico-social, cet ouvrage fait le point sur les connaissances actuelles et définit des axes de réflexion pour améliorer notre réponse aux besoins de ces enfants.



## ARTICLES

---

### **Quel parcours après un placement en villages d'enfants ?**

Actualités Sociales Hebdomadaires, n° 2877, 03/10/2014, p. 21-22

La Fondation Action Enfance rend publics les résultats d'une recherche-action menée auprès d'adultes anciennement placés dans ses structures. Ils apportent un éclairage sur les facteurs qui, en protection de l'enfance, peuvent influencer les itinéraires.

<http://www.actionenfance.org/dossiers/enquete-que-sont-devenus-les-anciens-enfants-accueillis-a-la-fondation-0020>

### **\*Participation des usagers : Une MECS analyse son expérience**

Actualités Sociales Hebdomadaires, n° 2871, 22/08/2014, p. 30-32

La maison d'enfants à caractère social (MECS) du Chaudan à Albertville (Savoie) a mis en place des groupes d'expression de parents et d'enfants afin de favoriser leur implication. Une recherche effectuée pour l'Observatoire national de l'enfance en danger examine les freins à la mobilisation des familles, mais aussi les conditions de sa réussite.

### **Parole de l'enfant / BRUGGEMAN Maryline, COPE-BESSIS Isabelle, KARILA-DANZIGER Anne**

AJ Famille, n° 1, 01/2014, p. 11- 34

- L'audition de l'enfant en justice
- Quelles pratiques juridictionnelles du JAF ?
- Audition d'enfant : convention parisienne
- L'avocat du mineur devant le JAF parisien
- Avis d'information sur l'audition de l'enfant
- L'audition devant le JAF : examen des arrêts d'appel

### **\*UAMJ d'Orléans. Incursion dans un quotidien qui fait mal**

Bulletin de la protection de l'enfance (Le), n° 61-62, 01/2014, p. 5-9

Des enfants victimes de leurs pairs. Des parents réduits à pousser leurs enfants au mensonge pour acquérir des droits. Des beaux-pères violents ou des mères qui craquent. Des violences diverses. Et toujours une victime : l'enfant. Incursion dans le quotidien hors du commun de l'unité d'accueil médico-judiciaire (UAMJ) d'Orléans.

Lire l'article :

<http://www.lavoixdelenfant.org/wp-content/uploads/2014/06/BPE-UAMJ2014.pdf>

### **\*La parole de l'enfant et le développement de « l'aptitude culturelle » / LEGROS Eric**

Lettre du directeur de la Maison des enfants de la Côte d'Opale - n° 10 - 17/12/2013

<http://www.lesmaisonsdesenfantsdelacotedopale.com/category/accueil/la-lettre-du-directeur/>

### **L'enfant et sa parole en justice / DERAINE Marie**

Journal du droit des jeunes, n° 330, 12/2013, p. 7-10

Extraits du rapport 2013 du Défenseur des droits consacré aux droits de l'enfant "L'enfant et sa parole en justice"

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000776/>

### **\*Comment entendre un enfant témoin lors d'une audition judiciaire ? / VERKAMPT Fanny**

In L'enfant et sa parole en justice - Journal du droit des jeunes, n° 330, 12/2013, p. 11-22

Parvenir à recueillir un témoignage complet, exact et fiable auprès des enfants témoins constitue un défi de taille auquel sont confrontés quotidiennement les policiers et les gendarmes français. Conscients des difficultés de ces professionnels, ainsi que des disparités rencontrées dans leur pratique, chercheurs en psychologie et professionnels du champ judiciaire ont travaillé de concert à l'établissement de guides pratiques visant à optimiser la conduite des entretiens menés avec de jeunes témoins. Ainsi, la nécessité de structurer les entretiens en progressant par phase fut-elle mise en avant tant de la part des enquêteurs que des chercheurs en psychologie.

---

\* Voir copie de l'article en fin de dossier



**\*L'audition de l'enfant victime** / CREMIERE Marine

Journal du Droit des Jeunes, 09/2013, n° 327, p. 40-51

- L'émergence du statut du mineur victime dans la procédure pénale
- Les réformes procédurales engagées autour la parole du mineur victime
- Les exigences internationales de protection de l'enfant victime
- Etat des lieux et de la pratique française actuelle
- Améliorer la prise en charge judiciaire des mineurs

**Recherche par les pairs. Devenir adulte quand on sort de la protection de l'enfance : les jeunes parlent aux jeunes**

Bulletin de la Protection de l'Enfance (Le), n° 55-56, 07/2013, p. 14-15

Sous la direction scientifique de Pierrine Robin, maître de conférences à l'université de Paris-Est Créteil (Upec) et chercheuse à l'Observatoire universitaire international d'éducation et de prévention (OUIEP), la question de la transition à l'âge adulte au sortir du dispositif de protection de l'enfance fait l'objet d'un projet de recherche inédit où les enquêteurs sortent eux-mêmes de la protection de l'enfance. Une recherche par les pairs qui posent de nouveaux enjeux de connaissance.

**Violences sexuelles : aider les jeunes victimes à sortir du silence**

Actualités Sociales Hebdomadaires, 10/05/2013, n° 2809, p. 18-21

Des unités d'accueil médico-judiciaires en milieu hospitalier ont été mises en place à la fin des années 1990 afin d'aider au recueil de la parole des enfants victimes de violences sexuelles et/ou autres sévices. Malgré leur intérêt, elles sont très insuffisamment répandues.

**Moins maltraiter en justice les enfants-victimes** / ROSENCZVEIG Jean-Pierre

Blog.lemonde.fr - Droits des enfants, 05/05/2013

Le blog de Jean-Pierre ROSENCZVEIG, Président du Tribunal pour Enfants de Bobigny  
<http://jprosen.blog.lemonde.fr/2013/05/05/moins-maltraiter-en-justice-les-enfants-en-justice/>

**Apprendre à parler, une aventure culturelle et sociale**

Métiers de la petite enfance, n° 195, 03/2013, p. 11-22

- Les prémices de la communication précoce
- Les premiers pas dans la langue

**\*Des médiatrices libèrent la parole des enfants**

Direction(s) - 03/2013 - n° 106 - pp. 16-17

Caen (Calvados). Premier du genre en France, le service de recueil de la parole de l'enfant, mis en place en 2008 par l'association des amis de Jean-Bosco, prend en charge les auditions de mineurs lors de conflits familiaux. Répondant au besoin des juges parfois démunis face aux exigences légales.

**Une Mecs dynamise la logique participative**

Direction(s), n° 104, 01/2013, p. 10-12

Albertville (Savoie). Le recours effectif aux droits des usagers est au cœur des pratiques de la maison d'enfants du Chaudan. Grâce à divers dispositifs participatifs, les équipes vont plus loin que les exigences réglementaires. Une politique fondée sur la reconnaissance des compétences des jeunes et des parents, qui implique de nouvelles postures professionnelles.

**\*L'avocat d'enfants : un acteur inconnu de la protection de l'enfance** / ATTIAS Dominique

In L'enfant en danger ; qui le protège ? Enfances & Psy, n° 60, 2013, p. 76-85

L'enfant capable de discernement a désormais la possibilité d'être entendu et assisté dans toutes les procédures le concernant. Il reste pourtant du chemin à faire pour que ses droits soient véritablement efficaces. L'avocat a toute sa place aux côtés d'un enfant, notamment lorsque celui-ci a affaire à la justice. Si sa présence est obligatoire au pénal, elle n'est pas assez fréquente en assistance éducative lorsque l'enfant est considéré en danger. L'avocat d'enfant a pourtant vocation à être son protecteur puisqu'il est garant des droits de l'enfant, qu'il le conseille et l'assiste, et est son porte-parole. Il tire sa légitimité de son indépendance et de ses compétences pluridisciplinaires.

---

\* Voir copie de l'article en fin de dossier

**\*Doubs - Séparation : les enfants vident leur sac en groupe.**

Gazette des communes, des départements, des régions (La), n° 36, 24/09/2012, p. 44-45

Dans une démarche de prévention, des travailleurs sociaux du conseil général et une médiatrice familiale ont mis en place des groupes d'expression pour les 6-11 ans vivant la séparation de leurs parents. Un espace où les enfants peuvent décharger leurs émotions et se nourrir de l'expérience des autres.

**La rencontre avec l'enfant avant toute mesure**

Bulletin de la Protection de l'Enfance (Le), 03-04/2012, n° 43-44, p. 5-13

Retour sur l'atelier 1 des 5èmes Assises nationales de Protection de l'enfance (12 et 13 décembre 2011 - Paris)

- La rencontre avec l'enfant ou l'adolescent fragilisé dans le cadre de la prévention
- La rencontre avec l'enfant dans le cadre d'une information préoccupante

**Comment l'enfant acquiert-il le langage ?**

Sciences Humaines, n° 246, 03/2012, p. 44-45

Extrait d'un dossier consacré au langage. Entretien avec Michèle Kail, directrice de recherche au CNRS, spécialiste de l'acquisition du langage.

**\*Les séparations conflictuelles : du conflit parental au conflit de loyauté / LE RUN Jean-Louis**

In Conflits de loyauté, Enfances et Psy, n° 56, 2012, p. 57-69

Les séparations conflictuelles génèrent volontiers des conflits de loyauté qui écartèlent l'enfant entre ses deux parents. L'auteur étudie les mécanismes de ces conflits, la psychopathologie des parents, le deuil difficile de la relation à l'autre et ses effets sur l'enfant, à travers quelques vignettes cliniques et un développement théorique conduisant à ouvrir quelques voies pour la prise en charge et l'expertise médico-psychologique de ces situations. Le roman de Henry James, *Ce que savait Maisie*, fournit un exemple littéraire éloquent.

**Conflit parental et conflit de loyauté : pour un usage raisonné de l'audition de l'enfant**

PERDRIOLLE Sylvie

In Conflits de loyauté, Enfances et Psy, n° 56, 2012, p. 70-78

L'enfant a le droit de demander au juge aux affaires familiales son audition quand ses parents, ne parvenant pas à s'accorder, ont saisi ce juge pour qu'il tranche le débat qui les oppose sur sa résidence ou ses relations avec chacun de ses parents. Cette audition est un acte de la procédure judiciaire : elle fera l'objet d'un compte-rendu communiqué à chacun des parents et à leurs avocats. Les enfants s'essayent parfois à une stricte neutralité, tentent de dire sans trop en dire, dans cette bataille judiciaire qui déchire leurs parents. Quand ils disent délibérément leur sentiment à l'égard d'un parent, ils expriment une réelle souffrance. Cette audition signe la place centrale des enfants dans le conflit qui anime les parents. Ce droit pour l'enfant à être entendu mérite de ce fait un usage prudent.

**Mettre des mots sur des maux / LEBREVELEC Jérôme**

In Un enfant ment, Enfances & PSY, 2011, n° 53, p. 100-112

La vérité sort-elle de la bouche des enfants ? Voilà un adage auquel les policiers exerçant dans les brigades locales ou départementales de protection de la famille sont confrontés au quotidien. Ils ont la lourde tâche d'entendre des enfants pouvant être victimes d'infractions graves. Pour ce faire, une formation adaptée a été mise en place depuis plusieurs années afin que les policiers puissent diligenter leurs procédures judiciaires avec efficacité. Une « méthodologie de l'audition par étapes successives » leur permet de procéder au recueil de la parole d'un mineur et dont l'auteur rend compte ici. Les policiers travaillent de concert avec la justice, les partenaires sociaux, les membres de l'éducation nationale et des unités médico-judiciaires dans un seul objectif : celui de protéger l'enfant et de veiller à ce que ses droits fondamentaux soient respectés.

---

\* Voir copie de l'article en fin de dossier

## **L'analyse psychologique du mensonge chez l'enfant : un défi pour l'expertise psycho-légale de crédibilité** / LEVY HAESEVOETS Yves-Hiram

In *Un enfant ment*, *Enfances & PSY*, 2011, n° 53, p. 87-99

Étant donné le fiasco de certaines affaires judiciaires, la question du mensonge chez l'enfant taraude les intervenants spécialisés, dont les experts. Il importe de connaître la dynamique spécifique du mensonge chez l'enfant et d'en tirer certaines conséquences. L'enfant doit être traité comme une victime ou un témoin à part entière, c'est-à-dire en tant qu'un être humain potentiellement faillible et suggestible. Nonobstant la qualité des informations contenues dans le récit de l'enfant qui témoigne, il importe d'en vérifier la crédibilité. La rigueur de l'analyse de la déclaration de l'enfant et le travail de vérification impliquent une expertise éprouvée par une éthique à l'épreuve du doute. Dans les situations d'agression sexuelle ou de maltraitance, la parole de l'enfant est remise à sa juste place. Même si les erreurs d'appréciation existent toujours, les outils d'évaluation contribuent à une meilleure analyse de la crédibilité des enfants (témoins ou victimes). Dans ces affaires où la vérité, l'oubli, la mémoire traumatique, la falsification le déni, le mensonge, et bien d'autres composantes psychologiques se télescopent, la responsabilité des experts et des décideurs est donc fortement engagée.

## **La parole de l'enfant en justice : ce que dit le droit** / DOUCHY-OUDOT Méлина

In *L'enfant au cœur des politiques sociales*, *Informations Sociales*, 2010, n° 160, p. 76-82

Par deux textes importants, en 2007 et 2009, le législateur français reconnaît à la parole de l'enfant une place dans le procès. Le juge doit écouter ce que dit l'enfant – c'est l'audition de l'enfant en justice. Il n'est pas contraint cependant d'accéder aux demandes éventuelles formulées par l'enfant. Ces nouvelles dispositions confèrent à chaque enfant un droit d'être entendu tout en étant assisté d'une personne susceptible de l'accompagner dans l'expression de sa volonté.

<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-4-page-76.htm>

## **Les avocats dans les tribunaux pour enfants : des acteurs longtemps muets de la justice depuis 1890** / BENECH-LE ROUX Patricia

*Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 12, 2010, p. 87-109

Quels sont les processus ayant amené la rencontre en justice de l'enfant, l'infans, celui qui, étymologiquement, ne parle pas, et de l'avocat, celui qui peut être vu comme un « professionnel de la parole » ? L'analyse sociologique appelle ici un regard historique sur ce fait social relativement récent, qui pourtant découle d'un processus depuis longtemps en marche. En effet, l'histoire des droits de l'enfant montre un élargissement progressif de ces derniers, surtout à la fin du XIXe puis au XXe siècle, dans une justice pénale des mineurs où la procédure se formalise, les professionnels se spécialisent et où l'avocat joue un rôle croissant. Ainsi, cet article montre que le statut de mineur, le droit et la justice des mineurs mais aussi ses acteurs, sont des produits de l'histoire sociale, juridique et professionnelle.

<http://rhei.revues.org/3187>

## **Lorsque l'enfant s'adresse au juge** / LE RUN Jean-Louis, BENASSY Marc, BRAIVE Sophie, DALIGAND Liliane, MONTVALON Pelly de, BEN-KEMOUN Jean-Marc

*Journal des psychologues (Le)*, n° 268, 01/06/2009, 18 à 46

- Pas d'enfant sans paroles !
- La Convention internationale des droits de l'enfant et la parole de l'enfant
- La parole de l'enfant dans la procédure civile
- La parole de l'enfant, la vérité et la loi
- La parole de l'enfant dans les procédures pénales

<http://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2009-5-page-41.htm>

## **La parole de l'enfant** / LE RUN Jean-Louis et al, *Enfances et Psy*, n°36, 2007, 200 p.

La société a changé et avec elle la famille et le statut de l'enfant. Si celui-ci est en principe beaucoup plus écouté qu'autrefois, est-il toujours mieux entendu ? L'enfant dépend des adultes qui l'entourent, qui sont ses porte-parole mais qui parfois substituent leurs propres demandes aux siennes ou les étouffent. Adolescent, il lui revient de s'affirmer, de s'autonomiser, de prendre la parole, mais c'est souvent à travers des actes ou des comportements que vient s'exprimer ce qui ne peut se dire.

<http://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2007-3.htm>



**L'audition du mineur victime. Recueil de la parole de l'enfant par la police** / MONNOT Cyrille, BERTHET Gérard In La parole de l'enfant, Enfances et Psy, n°36, 2007, p. 80-92

Recueillir la parole d'un enfant n'est pas chose aisée, surtout quand elle concerne une atteinte à son intégrité physique et qu'elle doit s'inscrire dans une démarche judiciaire. Pour contrer ou atténuer ces difficultés, les policiers en charge des mineurs victimes se voient proposer une formation reposant sur une méthodologie de l'entretien ayant pour objectif de leur faire acquérir un savoir sur le développement de l'enfant, qu'il soit intellectuel, affectif, sexuel, ses modes de communication mais aussi le contexte de l'affaire ; un savoir-être, qui concerne la capacité d'écoute, de communication, la gestion de ses propres émotions ; un savoir-faire touchant la conduite de l'entretien par étapes successives propice à la mise en confiance et à la gestion de l'outil audiovisuel dans l'enregistrement de l'audition.

<http://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2007-3-page-80.htm>

**L'avocat et la parole de l'enfant** / CHABANNE Catherine

In La parole de l'enfant, Enfances et Psy, n°36, 2007, p. 93-101

Un enfant mineur victime d'une infraction pénale ne peut se constituer partie civile dans un procès pénal que par l'intermédiaire de ses représentants légaux. En cas de défaillance des parents ou lorsque l'un des parents est l'auteur de l'infraction, un administrateur ad hoc est désigné par un juge pour le représenter, mais ce uniquement pour cette procédure. L'administrateur ad hoc désigne un avocat. L'avocat conseille l'administrateur ad hoc pour toutes les décisions juridiques à prendre dans l'intérêt de l'enfant. L'avocat reçoit l'enfant afin de lui expliquer le déroulement de la procédure et l'aider à préciser les faits dont il a été victime. Les décisions juridiques (appel, demande de dommages et intérêts, etc..) sont prises par l'administrateur ad hoc conseillé par l'avocat.

<http://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2007-3-page-93.htm>

## RAPPORTS - ACTES - GUIDES

---

### **\*Outils d'aide à l'entretien. Les mots pour le dire** Conseil général de Seine-Saint-Denis.



Partenariat entre l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et l'équipe de l'unité enfants et adolescents du centre de psychotrauma de l'Institut de victimologie de Paris.

Dans ce dossier, retrouvez les sommaires de ces guides.

Pour une consultation totale :

<http://www.seine-saint-denis.fr/Outils-d-aide-a-l-entretien-et-Les.html>

### **Vidéo - La parole de l'enfant en cas d'abus sexuel / GERARD Marc** Yapaka.be, 2014

La parole de l'enfant traduit toujours sa subjectivité. Recueillir la parole de l'enfant en cas d'abus sexuel nécessite des compétences afin de lui témoigner de l'empathie, de considérer son courage à parler sans induire des aveux, d'assurer le suivi de cette écoute. Enoncer un abus sexuel ouvre toujours sur une crise qu'il est nécessaire de contenir : protéger et accompagner l'enfant mais également son entourage.

<http://www.yapaka.be/video/la-parole-de-lenfant-en-cas-dabus-sexuel-0>

### **Considérer la parole de l'enfant victime : étude des Unités d'accueil médico-judiciaire** FOURCADE Cédric, ONED, La Voix de l'enfant, 05/2014, 108 p.

A partir d'une enquête quantitative par questionnaire, de visites de dispositifs, de recueil de matériaux bibliographiques et d'entretiens auprès de professionnels et d'experts, et malgré le constat d'une forte hétérogénéité du dispositif selon les territoires, l'ONED propose tout d'abord dans cette étude une typologie des unités d'accueil médico-judiciaire (UAMJ). Puis, élargissant l'approche judiciaire à une approche plus globale de l'enfant, l'ONED avance des pistes d'analyse et de compréhension du périmètre des missions confiées à ces dispositifs qui portent tout à la fois, mais de façon variée selon les territoires, sur la recherche de la vérité judiciaire et sur la prise en charge médico-psycho-sociale de l'enfant. Enfin, l'ONED suggère des pistes d'amélioration dans cet objectif partagé : la nécessaire considération de la parole de l'enfant victime.

<http://www.oned.gouv.fr/publications/considerer-parole-lenfant-victime-etude-unites-daccueil-medico-judiciaire>

### **Analyse compréhensive de la participation et non-participation des usagers de la Mecs du Chaudan aux groupes d'expression / DARAN Michelle, MAZET Pierre, WARIN Philippe** ODENORE, 07/2013, 102 p.

[https://odenore.msh-alpes.fr/documents/rapport\\_final\\_odenore.pdf](https://odenore.msh-alpes.fr/documents/rapport_final_odenore.pdf)

### **\*Dépistage de la maltraitance : l'expérience du service de pédiatrie de Nantes**

VABRES Nathalie Vabres, PICHEROT Georges, 2013, 2 p.

Intervention lors du colloque national sur les violences faites aux enfants, Paris, 14 juin 2013

<http://maltraitancedesenfantsgrandcausenationale2014.files.wordpress.com/2013/06/resume-n-vabres-coll-senat-juin2013-vfin.pdf>

---

\* Voir copie de l'article en fin de dossier

**\*L'enfant et sa parole en justice. Rapport 2013 consacré aux droits de l'enfant**

Défenseur des Droits, 2013, 114 p.

Au travers de l'enfant témoin, l'enfant auteur et l'enfant victime dans le cadre de procédure civile ou pénale, le Défenseur des droits a voulu s'assurer de la prise en compte, par les acteurs de la justice, des droits spécifiques des enfants et de leur effectivité.

[http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/rapport-enfant-2013\\_web.pdf](http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/rapport-enfant-2013_web.pdf)

**Train together - Se former ensemble 2000-2009 « La formation des professionnels intervenant dans la prise en charge et le recueil de la parole des mineurs victimes de violences sexuelles »**

La Voix de l'enfant, 2009, 95 p.

Rapport final du programme Train Together - Se former ensemble, coordonné par la Voix De l'Enfant entre 2007 et 2009, concernant la formation des professionnels qui recueillent les témoignages et travaillent auprès des enfants victimes de violences sexuelles.

[http://www.lavoixdelenfant.org/docs/publication\\_finale\\_traintogether.pdf](http://www.lavoixdelenfant.org/docs/publication_finale_traintogether.pdf)

**Paroles de l'enfant et parole à l'enfant en justice / DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre**

Droit et Cultures, 2008, n° 55, p. 201-219

La parole de l'enfant a pris d'autant plus d'importance que dans les affaires d'agressions sexuelles intrafamiliales, il n'y a le plus souvent ni preuves ni aveu mais des versions contradictoires. L'auteur montre comment, dans l'affaire d'Outreau, la parole des enfants n'a pas été vraiment écoutée parce que les conditions n'étaient pas réunies pour un discernement des adultes, professionnels de la justice ou non. L'analyse du traitement de cette parole permet ici de mettre en évidence la nécessité de prendre en compte un ensemble de données comme les circonstances du dévoilement des faits, le contexte familial, les caractéristiques du récit et l'évolution des éventuels symptômes. Mais la notion controversée de la crédibilité, révélatrice de l'ambivalence sociale et de la difficulté de l'exercice du doute, doit rester à la charge des juges et non à celle des experts cliniciens. Ceux-ci sont appelés, à partir d'éléments recueillis dans une relation singulière, à rendre compte des processus psychiques à l'œuvre chez un enfant, entre fantasme et réalité.

<http://droitcultures.revues.org/1379>

**Le traitement processuel de la « parole » dans le procès d'agressions sexuelles / DANET Jean**

Droit et Cultures, 2008, n° 55, p. 137-148

Les contraintes processuelles qui pèsent sur la parole des protagonistes du procès d'agressions sexuelles sont devenues à la fois moins visibles du fait des pratiques et aussi moins lisibles du fait des évolutions de la règle processuelle. Malgré ces évolutions, la norme procédurale continue de mettre en scène cette parole selon ses règles qui sont, aujourd'hui, dans le système français, en profonde mutation entre deux systèmes : le modèle hérité de l'inquisitoire et un modèle contradictoire. Pour autant, ces procès ne sont, en un sens, jamais seulement « la parole de l'un contre la parole de l'autre ». Ils produisent seulement « une parole judiciaire » toute aussi spécifique que la « vérité judiciaire », par son mode de production comme par sa portée. Ces paroles ne sauraient donc être sacralisées. Et la justice elle-même devrait y veiller, dans l'intérêt des auteurs comme des victimes.

<http://droitcultures.revues.org/308>

**La parole de l'enfant. Recueil et traitement**

ASSOEDY, 29/05/2008, 91 p.

Colloque organisé par l'ASSOEDY au Tribunal de Grande Instance de Versailles le jeudi 29 mai 2008

<http://www.assoedy.org/justice-versailles/parole-enfant-colloque-assoedy-2008.pdf>

**Enfants victimes d'infractions pénales : guide des bonnes pratiques.**

Ministère de la justice, Ministère de l'Education nationale, 2003, 83 p.

3ème partie - Comment recueillir efficacement la parole de l'enfant victime ?

- Entendre l'enfant victime
- Utiliser les nouvelles formes d'auditions
- Faire une évaluation des techniques d'auditions

[http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/guide\\_enfants\\_victimes.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/guide_enfants_victimes.pdf)

---

\* Voir copie de l'article en fin de dossier

## Dossier documentaire

Edité par l'INSET, rue du Nid de Pie, CS 62020, 49016 Angers Cedex  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

Directeur de publication : **Patrick Debut**, Directeur

Responsable du centre de ressources : **Madeleine Baché**

Conception et réalisation : **Bérangère Godement, Laurent Sochard, Cécile Boivin**

Tél. : 02 41 22 41 46

Centre national de la fonction publique territoriale



